

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le 20 décembre 2016

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

Mairie d'ASQUINS

PROCÈS-VERBAL ANALYTIQUE

Le Conseil Municipal s'est réuni **le lundi 19 décembre 2016** en séance ordinaire à 18 heures 30 à la mairie « Salle Paul MEUNIER », sous la présidence de Madame Isabelle **GEORGELIN**, Maire.

Étaient présents : Mme Isabelle GEORGELIN, Maire, MM. Thierry VEYSSIÈRE, Michel COTTIN, Adjoint au Maire,

M. Claude CLAVEL, Mme Françoise GAZEL CHARLIER, MM. Norbert LIBERCIER, Thierry CHANTEREAULT, Olivier DIZIEN, Régis PERREAU, Conseillers Municipaux.

Était absent :

Était excusé :

M. Patrice MERCIER ayant donné pouvoir à M. Olivier DIZIEN.

Secrétaire de séance :

La séance est ouverte à 18 heures 30.

Madame le Maire demande aux membres du conseil et aux Asquinois présents de bien vouloir respecter une minute de silence en mémoire de Monsieur Jean-Maurice SIMON qui fut conseiller pendant 6 ans et 1^{er} adjoint pendant 7 ans.

Sur ce Madame KAIL Danielle, trésorière du Club Informatique Asquinois donne un compte-rendu de l'Assemblée Générale qui s'est déroulée vendredi 16 décembre 2016. Le nouveau bureau est représenté par Monsieur MESLIN Denis Président, Madame BARONI Marie-Noëlle Vice-Présidente, Madame KAIL Danielle Trésorière et Monsieur BAJOT André secrétaire.

Les salaires du club s'élevant à 70 000€/an + 20 000€/an de charges sociales sachant que les 34 000€ n'ayant pu être versés par le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural qui n'existait plus en 2016 et malgré les 16 000€ qui devraient être alloués par la Communauté de Communes Avallon Vézelay Morvan le mardi 20 décembre 2016, il n'est plus possible de garder les emplois au sein de l'association. Le Club Informatique continuera à fonctionner qu'avec du bénévolat en attendant les aides du PETR 2.

Madame le Maire s'excuse des gênes occasionnées lors de la coupure d'eau le mardi 14 décembre pour des travaux à la station de pompage, sur les secteurs de la route de Brosses, rue St Martin, rue de la Tannerie, route Nationale, rue de la Fontaine ainsi que pour la stabulation au bout du pont.

I – DEMANDE DE SUBVENTION DU CIFA 89 POUR L'ANNÉE 2017 :

Madame le Maire donne lecture d'une demande de subvention par le Centre Interprofessionnel de Formations d'Apprentis 89 pour 2 jeunes asquinois, l'un en MC boulangerie spécialisée, et l'autre en CAP restaurant. Le montant pour chaque est de 100€ ce qui fait un total de 200€.

Accepté à l'unanimité des membres présents.

II – FAUCHAGE DES VOIES COMMUNALES CLASSÉES EN VOIRIE INTERCOMMUNALE :

Madame le Maire fait lecture de la proposition de la CCAVM pour le fauchage des voies communales classées en voirie intercommunale :

- En régie avec une refacturation à la CCAVM au tarif du marché de la CCAVM pratiqué sur le secteur géographique de la commune
- En régie sans refacturation à la CCAVM
- En maîtrise d'ouvrage déléguée par convention avec une commune
 - avec une refacturation par la commune déléguée à la CCAVM au tarif du marché de la CCAVM pratiqué sur le secteur géographique de la commune
 - sans refacturation à la CCAVM
- Par le marché pluriannuel de la commune repris par la CCAVM
- Par le marché de la CCAVM

Le conseil municipal opte pour la 1^{ère} proposition.

Accepté à l'unanimité des membres présents.

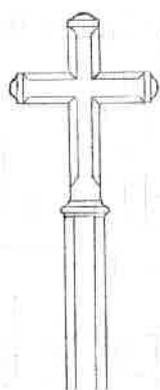
III – ACHAT VINS POUR MANIFESTATIONS :

Madame le Maire demande que le conseil accepte la commande de crémant dont le montant s'élève à 319.68€ suite à la demande de Madame la Trésorière.

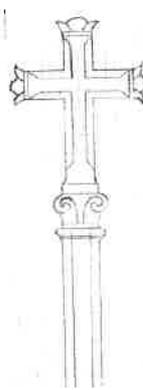
Accepté à l'unanimité des membres présents.

IV – RESTAURATION DE LA CROIX D'ASQUINS :

Madame le Maire présente les 2 propositions pour la restauration de la croix d'Asquins faite par Monsieur DUPAQUIER Stéphane (Atelier Saint Fiacre) :



Projet 1 : 2 424€ TTC



Projet 2 : 3 246€ TTC

Le Conseil Municipal choisit à l'unanimité des membres présents le projet n°1, et demande qu'une coquille St Jacques soit rajoutée, comme il était prévu.

Madame GAZEL CHARLIER Françoise fait part d'une proposition de certains asquinois de faire une souscription pour la restauration de la croix. Monsieur VEYSSIERE Thierry dit que cela durera trop longtemps pour la mettre en place et Madame le Maire pense que les bonnes volontés seront sollicitées lors du projet de rénovation de l'église.

V – ACHAT D'UNE STRUCTURE POUR L'AIRE DE JEUX :

Madame le Maire rappelle que lors d'une réunion de travail, elle avait proposé l'achat d'une nouvelle structure comportant 8 jeux pour remplacer celui déclaré obsolète par le service de sécurité de la Préfecture. Le montant initial s'élève à 6 200€ HT avec une remise de 2 000€. Le Total est donc de 4 200€ HT.

Accepté à l'unanimité des membres présents.

VI – ÉTUDE POUR LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE :

Madame le Maire rappelle qu'après avoir rencontré 3 architectes choisis sur la liste de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, Monsieur LERICHE Antoine avait été retenu. Son devis a été réactualisé, il s'élève à 8 660 HT. Il y aura une aide de 50% par la DRAC mais sur le précédent devis qui était de 8 200€ HT.

Accepté à l'unanimité des membres présents.

VII – TRAVAUX À LA STATION DE POMPAGE :

Madame le Maire rappelle que lors d'un précédent conseil, il avait été décidé d'installer un satellite de télégestion et une armoire électrique pour être indépendant de Vézelay, le montant s'élevait à 8 904€ TTC. Après concertation, Asquins serait toujours plus ou moins lié à Vézelay. Aussi, il semble plus judicieux de remplacer les 2 pompes dont la somme est égale à 7 411.20€ TTC.

Accepté à l'unanimité des membres présents.

VIII – AVIS SUR UNE DEMANDE DE DÉFRICHEMENT À DES FINS D'AMÉNAGEMENT VITICOLE LIEU-DIT « LA TOURNELLE » :

Madame le Maire donne lecture d'un courrier envoyé par la Direction Départementale des Territoires qui demande l'avis de la commune au sujet d'un défrichement à des fins d'aménagement viticole pour une surface de 0.5257 hectares de bois au lieudit « la Tournelle ». Cette parcelle après examen est cartographiée comme un espace boisé classé, d'après une cartographie ayant été établie en 1979 sur un fond topographie de l'Institut Géographie National et n'étant plus usitée. L'instruction du dossier est compliquée, c'est pourquoi l'avis du conseil municipal est demandé avant de statuer.

Madame le Maire a envoyé copie de ce courrier à Mme RUVILLY de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement qui n'était pas au courant.

Le conseil quant à lui ne s'oppose en rien à ce défrichement. Accepté à l'unanimité des membres présents.

IX – TRAVAUX DE PEINTURE LOGEMENT DU 17 RUE DE LA CHÈVRERIE 1^{ER} ÉTAGE GAUCHE :

Madame le Maire propose un devis de Mr ELFORT pour la réfection en peinture des 3 fenêtres bois qui ont été changées dans l'appartement de gauche au-dessus de la mairie. Le montant s'élève à 636 € TTC.

Accepté à l'unanimité des membres présents.

X – TARIFS DU CAMPING 2017 :

Madame le Maire rappelle les prix choisis pour le camping pour la saison 2016 :

Campeur adulte	2.00 €
Enfant de – de 7 ans	1.00 €
Voiture	2.00 €
Camping-car	4.00 €
Caravane	3.00 €
Moto	1.00 €
Emplacement non délimité	3.00 €
Animaux	0.50 €
Forfait pour branchement électrique	3.00 €
Caution pour prise électrique	30.00 €
Taxe de séjour (à partir de 13 ans)	0.20 €
Service lingerie	2.50 €
Garage mort	2.00 €

Les membres du conseil décident d'augmenter les campings cars d'un euros suite à l'intervention de Mme GAZEL CHARLIER Françoise ayant participé à une réunion sur les campings de l'Yonne. Par contre, le wifi sera compris dans le tarif journalier.

Accepté à l'unanimité des membres présents.

Recettes redevances de séjours :

- 2014 : 13 241.20€
- 2015 : 9 938€
- 2016 : 11 834.70€

XI – TARIFS DES ROULOTTES 2017 :

Madame le Maire propose que les tarifs 2017 restent les mêmes qu'en 2016 et rappelle que 15% sont déduits pour toutes réservations faites par les Asquinois :

	03/01/2017 au 03/02/2017	04/02/2017 au 05/03/2017	06/03/2017 au 30/03/2017	31/03/2017 au 29/06/2017	30/06/2017 au 03/09/2017	04/09/2017 au 12/11/2017	13/11/2017 au 21/12/2017	22/12/2017 au 07/01/2018
Pour la première nuit	75	85	75	85	95	85	75	85
Les 2 premières nuits	150	170	150	170	190	170	150	170
Les 3 premières nuits	225	255	225	255	285	255	225	255
Les 4 premières nuits	300	340	300	340	380	340	300	340
Les 5 premières nuits	375	425	375	425	475	425	375	425
Les 6 premières nuits	375	425	375	425	475	425	375	425
Prix nuits supplémentaires	75	85	75	85	95	85	75	85

Madame GAZEL CHARLIER Françoise propose qu'en basse saison la 3^{ème} nuit soit offerte selon l'offre de la Fédération Départementale de l'Hôtellerie de Pleine Air.

Recettes redevances de séjours :

2014 : 8 959€

2015 : 9 545€

2016 : 9 812.75€ (au 21/12/2016)

Accepté à l'unanimité des membres présents.

Madame GAZEL CHARLIER demande si nous ne devrions pas revoir le site internet de la commune. Madame le Maire explique qu'il faudrait récupérer les codes et les demandera au nouveau conseil d'administration du CIA. Il faudra faire une étude pour réactualiser le site.

Madame GAZEL CHARLIER s'engage à se renseigner afin d'obtenir des subventions pour l'amélioration du camping.

XII – DEMANDE DE SUBVENTION D'UNE ASSOCIATION ASQUINOISE :

Madame le Maire donne la parole à Madame GAZEL CHARLIER, Présidente de l'association Chasquinoise.

Madame GAZEL CHARLIER demande à la commune une subvention qui pourra épauler le travail de stérilisation des nombreux chats errants sur la commune.

Pour l'instant les membres du conseil optent pour le même montant que les autres associations du village (2 000€ / par le nombre d'association : soit 250€ pour 2017).

Il faut rappeler qu'une stérilisation pour un mâle coûte : 105€ et pour une femelle : 57€.

À revoir en 2017.

Accepté à l'unanimité des membres présents.

XIII – DÉPOSE DU PARC DE CABINE TÉLÉPHONIQUE :

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de la Délégation Régionale Bourgogne pour Orange, qui malgré les 2 refus prononcés par la commune de déposer le parc de la cabine située route Nationale, a décidé la suppression du terminal. L'habacle devenu vide, et maintenu en place contre le gré d'Orange, est désormais sous la responsabilité de la commune.

Madame le Maire annonce qu'il y a une réunion le 6 janvier 2017 à 11h dans le but de tester 4 opérateurs devant les Hirondelles afin d'évaluer les zones blanches. A la suite de cette réunion il faudra décider si il faut recontacter orange afin qu'il retire l'habacle de la voie publique.

Accepté à l'unanimité des membres présents.

XIV – LOYER SOCIÉTÉ DE CHASSE :

Madame le Maire explique que certains asquinois demandent qu'un loyer soit calculé pour la société de chasse dirigée par Monsieur SAUTREAU Arnaud.

Ces personnes se sont plaintes qu'elle concernait de moins en moins d'asquinois par rapport au nombre d'adhérents. Madame le Maire précise que les personnes qui l'ont interpellé n'appartiennent en aucune façon à la chasse d'Asquins gérée par Monsieur WOLKER Michel.

La proposition est de 6€ l'hectare.

Accepté à l'unanimité des membres présents.

XV – BARRIÈRE PASSAGE COMMUN :

Madame le Maire rappelle qu'une barrière a été posée rue de la Chèverrie sur le passage permettant de rejoindre d'une part une source commune et d'autre part l'accès au jardin d'un asquinois. Selon la loi trentenaire, il faudrait la déposer, la refaire (car elle est dans un état précaire), et la réinstaller afin de protéger la source et son accès de dégradations et dans ce cas, le passage resterait bien communal du fait que la repose de la barrière serait faite par la commune.

Le propriétaire du jardin s'engage à continuer d'entretenir le passage et une note explicative sera laissée en mairie.

Accepté à l'unanimité des membres présents.

XVI – DÉCISIONS MODIFICATIVES :

Madame le Maire propose la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT		Dépenses	Recettes
Article 615231	Entretien, réparation voirie	- 747€	
Article 73925	Fonds de péréquation ressources interco, com..	+ 747€	

Accepté à l'unanimité des membres présents.

XVII – QUESTIONS DIVERSES :

- Madame le Maire fait part d'une réunion au sujet de l'assainissement organisée par le Service Public d'Assainissement Non Collectif de Puisaye Forterre et le bureau d'études, ce dernier absent car ayant oublié ladite réunion. Suite à la rencontre, il est précisé qu'une étude est obligatoire dans toute vente de maison et effectuée par les vendeurs. Si la vente est réalisée, les acheteurs ont un an pour se mettre aux normes. 2 réunions publiques auront lieu à la salle des fêtes afin d'expliquer que le SPANC passera dans chaque logement afin d'étudier la vétusté ou non de l'assainissement existant ou non. Suite à l'étude, les personnes auront 4 ans pour se mettre aux normes. Les travaux pour la commune d'Asquins sont prévus en 2019. Il sera possible de faire un projet commun avec les asquinois qui désireront se mettre aux normes afin de profiter de l'enveloppe de subvention donnée par l'Agence de l'Eau.

Madame le Maire explique que Madame DIZIEN Simone gardera la clé de l'église afin de continuer à organiser les mariages, baptêmes et obsèques. Il faudra donner une clé à Madame GAZEL CHARLIER Françoise pour les visites.

Madame le Maire demande au conseil municipal de réfléchir pour le prochain conseil à l'offre de vente du Petit Robinson resté au même prix de 15 000€ malgré certains travaux réalisés par les détenteurs. Ce qui permettrait à la commune d'être propriétaire de l'ensemble du bâtiment mitoyen.

Madame le Maire fait lecture d'un courrier de Monsieur PAUPERT Didier qui se plaint des dégradations successives vis-à-vis des poteries et du trottoir devant chez lui ainsi que pour son chêneau. Il demande si de réelles mesures peuvent être envisagées par l'interdiction de circuler de certains gabarits soit par une voie de détournement ou de sens unique ou toute autre solution permettant une sécurisation des habitations. Madame le Maire organisera une rencontre prochainement avec les propriétaires des terrains se trouvant sur le projet d'aménagement du prolongement du chemin blanc de la Luise en fonction de l'avis de Madame RUVILLY de la DREAL.

Monsieur PERREAU Régis demande à que certaines personnes ne se garent plus dans le virage et que la ligne du «cédez le passage » soit de nouveau peinte par les employés municipaux.

Madame le Maire propose qu'un support de balançoire harnais pour les tous petits soit installé dans l'aire de jeux des enfants par les employés municipaux.

Madame le Maire rappelle le principe du calcul de la taxe d'aménagement : part communale : assiette du projet x taux d'imposition de la commune (pour Asquins 1%) x valeur forfaitaire, à laquelle s'ajoute la part départementale : assiette du projet x taux d'imposition voté par le département (pour l'Yonne 1.30%) x valeur forfaitaire. Cette taxe est pour tous les travaux de construction et d'aménagement (grange, maison, garage..).

A ceci s'ajoute une taxe de redevance archéologique préventive pour les villages classés. Pour cette année, la base est de 705€.

Taxe d'aménagement : 1% (part communale) + 1.3% (part départementale) = 2.30% x 705 x nombre de m² créés.

Taxe de redevance archéologique : 0.4% x 705 x nombre de m² créés.

- Madame Françoise GAZEL CHARLIER fait part d'une réunion Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations à laquelle elle a participé le 30 novembre 2016. L'administration a demandé de procéder à l'identification de toutes les parcelles (pour une meilleure visibilité) en vue des travaux sur berges (travaux aidés). 17 communes 2500 km de cours d'eau : identification impossible à réaliser. Les maires ont le pouvoir d'exiger le nettoyage des embâcles mais par contre le nettoyage des fossés revient aux communes. Les gestionnaires des cours d'eau (EDF) barrages, feront début 2017 des interventions pour expliquer leur gestion concernant les lâchers. Le montant de la cotisation pour le contrat global est de 0.61€/habitants, pour les adhérents 0.35€/habitants, et pour les non adhérents 0.51€/habitants. Un programme de conservation des mares inclus dans le contrat Cure Yonne comprenant connaissance, entretien, restauration, limitation de leur disparition, identification (pour l'instant 2000 répertoriées, 691 étudiées et aidées). Il est rappelé qu'à partir du 1^{er} janvier 2017 « agrément septiphyto » il sera interdit d'utiliser des produits phytosanitaires. Il est mis à la disposition des communes des herse rotatives pour l'entretien.
- Monsieur Régis PERREAU rappelle le problème des clés au sujet de la décharge, cette dernière est restée avec la porte grande ouverte la nuit, il a surpris quelqu'un entrain de décharger des matériaux qui lui a fait remettre dans son

véhicule. Le problème est qu'il manque les 2 clés du cadenas, aussi il en installé un nouveau.

Monsieur PERREAU Régis explique à Madame GAZEL CHARLIER que le soit disant rosier arraché au cimetière ne devait pas être entretenu depuis longtemps car devenu un églantier.

Monsieur PERREAU Régis signale qu'il faudrait prévoir le nettoyage des lavoirs (retirer le sable accumulé et la vase).

► Monsieur VEYSSIERE Thierry fait part de réunions auxquelles il a assistées :

* Réunion ayant pour objet intégration et évaluation des réseaux de distribution d'eau. Suite à la 1^{ère} rencontre du 16 avril 2016, une 2^{ème} réunion organisée le mercredi 14 décembre où se sont réunis à St Père les représentants des communes de Vézelay, Tharoseau, St Père et Asquins. Mr RATON de l'Agence Technique Départementale a présenté une convention d'assistance technique pour mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage : 4 928€ HT qui permettrait d'établir une convention constitutive d'un groupement de commande : 50 000€ HT environ. Les 2 missions étant susceptibles d'être subventionnées à hauteur de 80%. Le solde devant être répartis selon les services commandités et une clef de répartition à définir.

1) Dans l'attente d'une prochaine réunion avec les représentants de Foissy les Vézelay et de la source Ste Christine (Précy le Moulf, Menades, Pouilly, Fontenay près Vézelay et Pierre Perthuis)

2) Après réception des délibérations type de Mr RATON

3) Et obtention de données précises sur les coûts du groupement de commandes.

Le conseil municipal délibérera ensuite en connaissance de ces différents éléments.

La recherche des fuites et la rénovation du réseau étant en cours d'achèvement à Asquins, la commune serait intéressée par l'élaboration d'un plan de son réseau et par l'installation de compteurs sectoriels.

*Suite à la réunion de travail du 30 novembre 2016 à la CCAVM sur le pacte financier et fiscal de la CCAVM.

Afin de ne pas augmenter les impôts communautaires et d'améliorer les entrées budgétaires.

Il est proposé de passer à une fiscalité professionnelle unique FPU. Ce régime sera pris par délibération à majorité simple lors d'une réunion de la CCAVM avant le 31/12/2016 afin qu'elle soit effective pour l'année 2017.

Dans le régime de la FPU la CC se substitue aux communes pour percevoir les produits de :

- la **C**otisation **F**oncière des **E**ntreprises (CFE)
- la **C**otisation sur la **V**aleur **A**justée des **E**ntreprises (CVAE)
- la **T**axe **a**dditionnelle à la taxe **F**oncière sur les propriétés **N**on **B**âties (TaFNB)
- une partie de l'**I**mposition **F**orfaitaire sur les **E**ntreprises de **R**éseaux (IFER)
- la **C**ompensation pour **S**uppression de la **P**art salaire (CSP)
- la **T**axe sur les **S**urfaces **C**OMmerciales (TASCOM)
- le Fonds national de garantie individuelle des ressources (le cas échéant sur délibérations concordantes des communes membres et de l'EPCI)

La CCAVM perçoit également les produits intercommunaux de la TH, FB, et FNB dont elle vote les taux.

La 1^{ère} année par des attributions de compensation les revenus communaux seront quasi identiques (cf la même fonction que pour la taxe professionnelle et les fonds de péréquation). Pour plus d'info dossier disponible sur demande écrite à la mairie.

- M. Michel COTTIN explique qu'il y a toujours un problème avec la chaudière installée au presbytère. Ils ont fait 2 essais de chauffe sans succès elle se coupe au bout d'un moment. Monsieur CHANTEREAULT Thierry a noté aussi que le chauffe-eau est déficient. Une réunion est prévue jeudi matin sur place car la garantie s'arrête au 30 décembre 2016.

Madame le Maire demande à Monsieur COTTIN de faire réparer le filet se trouvant sous les lattes des volets de l'église.

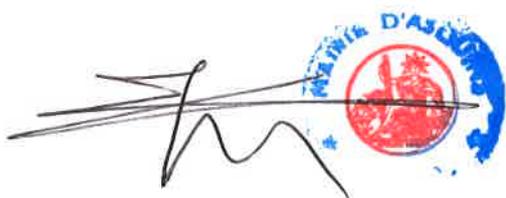
Monsieur COTTIN demande que faire du meuble stocké à l'atelier appartenant à la famille NATTIER-VIGNOTTE ? Madame le Maire contactera leur petite fille.

- M. Olivier DIZIEN précise qu'après une visite avec Madame PICHON, ils ont remarqué que tout n'était pas nettoyé sur le terrain de paintball. Madame le Maire sait qu'il reste un élément à enlever. Monsieur DIZIEN dit qu'il y a encore des tôles entre autres. Madame le Maire rappelle qu'elle a participé au nettoyage et que seule une structure en bois était encore en place. Aussi, seul cet élément sera enlevé par l'association qui n'est pas responsable de l'incivilité d'autres personnes.

--oo0oo--

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 05.

Le Maire :
Isabelle GEORGELIN

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Isabelle GEORGELIN'. To the right of the signature is the official seal of the Municipality of Asselin. The seal is circular, with a red center containing a white figure, possibly a saint or a historical figure. The outer ring of the seal is blue with the text 'MUNICIPALITÉ D'ASSELIN' in white capital letters.



Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN

Transport à la demande du VEZELIEN 2017

Au 1^{er} janvier 2017, 2 circuits de transports à la demande seront présents sur le secteur du Vézelien. La destination finale reste AVALLON.

Quatre (4) points de dépôts (ou de prise en charge) sont retenus à AVALLON :

- La gare SNCF,
- Le parking de l'hypermarché,
- La maison des spécialistes,
- La place Vauban.

Le service de transport à la demande prend l'utilisateur à son domicile et assure son retour à son domicile.

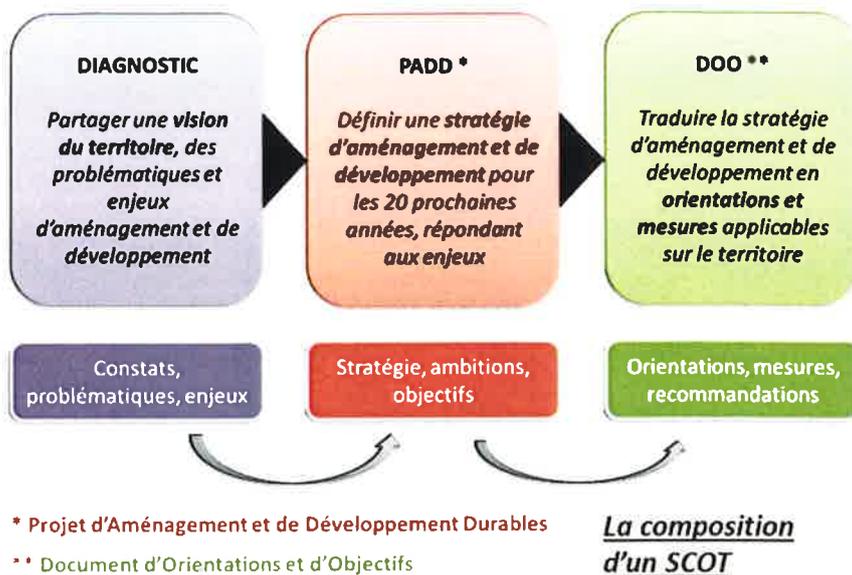
Circuit	Communes concernées... à destination d'AVALLON	Jour de fonctionnement (sauf jours fériés)	Plage horaire de fonctionnement	Cout : 1 pers pour 1 aller	Cout : 1 pers pour 1 retour
Circuit A	Pontaubert, Island, Menades, Pierre Perthuis, Domecy sur Cure, Fontenay, Foissy, Tharoiseau,	Mercredi	8h à 13h	3 €	3 €
Circuit B	Vault de Lugny, Domecy sur le Vault, St Père, Vézelay, Asquins, Montillot, Blannay, Givry,	Vendredi	8h à 13h	3 €	3 €

Réservation la veille avant 14h00 auprès des taxis MOFFRONT au 03 86 34 09 79

Le SCoT : Introduction

Les Communautés de Communes Avallon-Vézelay-Morvan et du Serein ont engagé en 2016 l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Le SCoT est un document d'urbanisme qui définit les grandes lignes de l'aménagement du territoire pour les prochaines années (logement, déplacements, économie, préservation de l'environnement...).

Le diagnostic du SCoT a été réalisé et a fait ressortir des questionnements et des enjeux pour l'avenir du territoire. Il s'agit maintenant de construire le projet de SCoT et les orientations pour l'avenir. L'ambition est de finaliser le projet de SCoT d'ici fin 2018.



Les premiers enjeux qui ressortent du diagnostic du territoire (version longue)

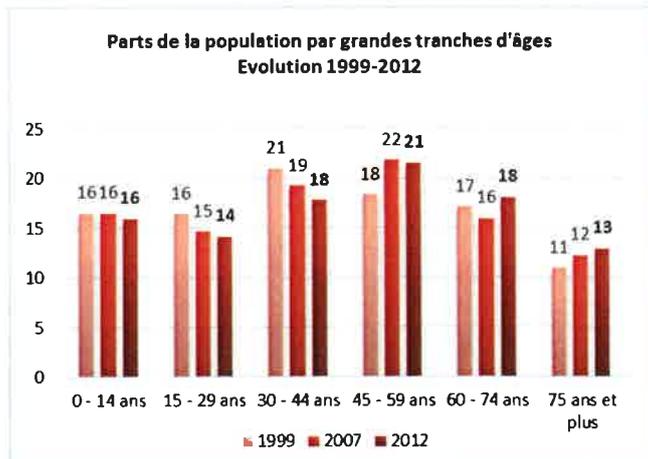
>> La protection de l'environnement et des paysages

Le territoire du Grand Avallonnais présente une richesse environnementale, paysagère et patrimoniale importante, qu'il convient de protéger. Le SCoT doit permettre de bien choisir les lieux de développement en fonction des paysages et de l'environnement, et de faciliter la réhabilitation du bâti ancien, qui tend à se dégrader en dépit de son attrait touristique.



>> La prise en compte des besoins des habitants

Le diagnostic a souligné des tendances qu'il faut prendre en compte pour mieux répondre aux besoins des populations : vieillissement, diminution de la taille des ménages, diminution des capacités d'investissement. Ces tendances génèrent de nouveaux besoins en logements (logements de plein pied, petits logements, locatif), et des besoins en services (transport, santé, garde d'enfants,...).



>> Le développement des activités économiques

Le maintien de l'emploi représente un enjeu important pour la vie du territoire. Il s'agira, dans le SCoT, de bien anticiper les besoins d'aménagement des espaces d'activités pour maintenir les grandes entreprises existantes, voire pour en accueillir de nouvelles. Il s'agira également de réfléchir aux besoins pour l'accueil d'activités artisanales dans les villages, et de prévoir les aménagements nécessaires au développement touristique ; le tourisme représentant un secteur de développement potentiel pour les prochaines années.

>> La transition énergétique

Le SCoT est également l'occasion de réfléchir aux questions d'avenir comme la transition énergétique. Le projet d'urbanisme du Grand Avallonnais peut par exemple permettre de limiter la vulnérabilité énergétique des ménages, en organisant mieux les déplacements et en facilitant la rénovation des logements.



Les premiers enjeux qui ressortent du diagnostic du territoire (version courte)

Le diagnostic du SCoT a mis en évidence les problématiques suivantes qui devront être intégrées dans le projet de développement du territoire :

- Le Grand Avallonnais dispose d'atouts environnementaux et paysagers importants, supports d'activité touristique, qui méritent d'être protégés en intégrant au mieux le développement des villes et des villages dans leur environnement, et en facilitant la réhabilitation du bâti ancien.
- Les besoins en logements et en services évoluent avec le vieillissement de la population et les tendances économiques. Le SCoT doit prévoir les types de logements à produire au cours des prochaines années (locatif, logements de pleins pieds, petits logements,...) et les services à développer (santé, périscolaire,...).
- Le SCoT doit anticiper les besoins liés au développement économique. Ils peuvent concerner l'accueil de grandes entreprises dans les zones d'activité, mais aussi le développement de l'artisanat dans les bourgs et les villages. L'aménagement des sites et des itinéraires touristiques représentera également une question importante.
- Enfin, le diagnostic a mis en évidence des enjeux de transition énergétique à intégrer dans le projet de développement à long terme. En particulier, le SCoT doit permettre de limiter la vulnérabilité énergétique des ménages, via la requalification des logements et l'organisation des transports.

